



REVUE DE PRESSE TOURISTIQUE
Du 14 avril 2022

Mission Communication

SOMMAIRE

01 **ECONOMIE** P3

LOCATIONS SAISONNIERES TYPE AIRBNB : LYON HAUSSE DE TON.....P3

DECRET : L'APLD S'ETALE DESORMAIS SUR 4 ANS !P3

02 **TENDANCES** P5

INTENTIONS DE DEPART EN VACANCES DES FRANÇAIS, RESAS DE L'ETE EN HAUSSE...P5

BAROMETRE AMEX GBT : 10 TENDANCES A RETENIR DANS LE VOYAGE D'AFFAIRESP6

ECHO TOURISTIQUE DU 14 AVRIL**LOCATIONS SAISONNIERES TYPE AIRBNB : LYON HAUSSE DE TON**

<https://www.lechotouristique.com/article/locations-saisonnieres-type-airbnb-lyon-hausse-de-ton>

C'est un nouveau cadre qui s'impose aux logements loués plus de 120 jours par an en meublés touristiques.

Pour toute demande déposée dans le périmètre hyper-centre, la compensation devient obligatoire dès le premier mètre carré.

Hors hyper-centre, tout dépend de la taille du bien. Pour les logements d'une superficie égale ou supérieure à 35 m², la compensation est obligatoire dès le premier mètre carré. S'agissant des hébergements plus petits, il y a une limitation du nombre d'autorisations de changement d'usage et de leur durée (avec compensation requise pour toute personne morale).

Compensation

La compensation consiste à proposer une offre de logement classique similaire en taille et en sectorisation que le logement utilisé à des fins touristiques. Jusqu'à présent, elle ne concernait que les logements d'une surface supérieure à 60 mètres carrés et situés dans un périmètre restreint.

L'évolution de la législation encadrant les locations saisonnières vise à « garantir la disponibilité de logements réservés à l'habitation, dans des secteurs où la demande ne diminue pas », explique la ville de Lyon.

« Depuis bientôt deux ans, nous avons engagé une politique volontariste pour réduire la tension sur le marché du logement », commente Bruno Bernard, président de la métropole de Lyon.

TOURMAG DU 14 AVRIL**DECRET : L'APLD S'ETALE DESORMAIS SUR 4 ANS !**

https://www.tourmag.com/Decret-l-APLD-s-etale-desormais-sur-4-ans-_a113449.html

Ça y est ! L'Activité partielle de longue durée (APDL) s'étale désormais sur 4 ans et la deadline pour le déposer est reportée à décembre 2022. Maître Marie-Laure Tarragano revient en exclusivité pour TourMaG sur les toutes dernières mesures de l'APLD annoncées par le gouvernement et désormais en vigueur.

APLD : prolongation du dispositif pour une année supplémentaire : 48 mois et non plus 36 mois

Le Premier Ministre annonçait mi-mars le rallongement du dispositif d'APLD d'une année supplémentaire.

C'est désormais une promesse tenue puisque le décret n°2022-508 du 8 avril 2022 est venu acter cette mesure.

Rappelez-vous, le bénéfice de l'APLD c'était 24 mois consécutifs ou non, répartis sur une période maximale de 36 mois consécutifs.

Il était donc initialement prévu d'autoriser à bénéficier d'une indemnité d'APLD avec un reste à charge de 15% pour une durée totale de 2 ans à répartir sur une période de 3 ans.

Désormais et pour prendre en compte les nouvelles conséquences économiques du conflit en Ukraine, le Gouvernement a rallongé le dispositif et il est donc possible dès à présent de demander à bénéficier de l'APLD pendant 36 mois, durée à répartir sur une période maximale prolongée à 48 mois consécutifs.

C'est donc 3 ans d'APLD répartis sur une durée de 4 ans !

Bien entendu cette mesure est applicable aux sociétés qui ont déjà déposé une demande d'APLD.

Report de la date limite au 31 décembre 2022 pour demander l'APLD

Le Premier Ministre annonçait par la même occasion qu'il serait possible de transmettre une demande d'APLD au plus tard le 31 décembre 2022 au lieu du 30 juin 2022.

Cette disposition est prévue par l'article 53 de la loi du 17 juin 2020 et dans l'article 10 du décret du 28 juillet 2020.

Le décret du 8 avril 2022 abroge en conséquence l'article 10 du décret (mais l'article 53 de la loi du 17 juin 2020 n'a pas encore été modifié).

La deadline pour demander bénéfice de l'APLD devrait donc être reportée dans les prochains jours au 31 décembre 2022...

TOURMAG DU 14 AVRIL**INTENTIONS DE DEPART EN VACANCES DES FRANÇAIS, RESERVATIONS DE L'ETE EN HAUSSE**

https://www.tourmag.com/Intentions-de-depart-en-vacances-des-Francais-reservations-de-l-ete-en-hausse_a113391.html

Été 2022, 6 Français sur 10 ont l'intention de partir en vacances. Le littoral occitan a la cote.

Selon les études menées par le cabinet G2A Consulting spécialisé dans le secteur du tourisme, une hausse des intentions de départ est observée. Le littoral, premier espace touristique national, attire et les réservations sont en avance en Occitanie.

D'après l'enquête de G2A Consulting, 63% des Français envisagent de partir en vacances cet été 2022, contre seulement 35% l'année dernière à la même date. L'allègement des restrictions liées à la crise sanitaire ce printemps permet aux Français de se projeter à nouveau et de commencer à organiser leurs séjours.

63% des partants privilégieront des vacances balnéaires.

La montagne et la campagne arrivent ensuite à égalité avec 14% des intentions de départ chacun. 62% des Français consacreront le même budget qu'habituellement à leurs vacances mais plus d'un quart (27%) envisagent de dépenser plus pour leurs vacances estivales 2022.

Juillet et août plébiscités avec une durée de séjours qui s'allonge

70% des partants prévoient de voyager pendant la très haute saison en juillet ou en août. Les mois de juin et septembre séduisent toutefois davantage de français par rapport à l'année dernière (+3pts par rapport à 2021).

Ils sont par ailleurs 77% à programmer de partir une à deux semaines. La part des courts séjours recule quant à elle de 10% en 2021 à 5% cette année.

Repos et soleil sont recherchés par les vacanciers

Les vacances « actives » s'effacent devant le concept de vacances « farniente » avec 59% des partants et 64% des incertains qui ont pour principale attente pendant les vacances d'été de se reposer.

La seconde motivation est ensuite d'aller à la plage pour 51% des partants et 44% des incertains.

Les activités de pleine nature occupent enfin la troisième marche du podium pour 50% des partants et 42% des incertains.

Des réservations en avance en Occitanie

85% des Français envisagent de partir en dehors de leur région d'origine. Avec 20% des intentions de départ (hors région d'origine), l'Occitanie est la région qui enregistre la plus forte progression d'intentions de départ par rapport à 2021 (+7 points).

Un engouement qui se confirme avec l'envolée des réservations. La moitié des hébergeurs du littoral occitan répondants annonce ainsi des réservations en avance par rapport à la même date l'année passée.

Selon le tableau de bord de suivi des réservations pour le Panel G2A Littoral occitan, l'ensemble des hébergements professionnels (campings, hôtels, résidences de tourisme, agences immobilières) et de particulier à particulier sont en progression. Pour les mois de juillet et août 2022, le taux d'occupation moyen atteint déjà 37,8%, contre 31,5% l'année dernière. Les hébergeurs interrogés s'attendent à une progression de +6% en moyenne de leur niveau d'activité pour la saison 2022, par rapport à la saison 2021.

Un important potentiel de réservation à venir

Parmi les Français qui envisagent de partir, ils sont encore près de deux tiers (64%) à ne pas avoir encore réservé leurs vacances. Par ailleurs, deux français sur 10 sont encore incertains quant à leur départ en vacances cet été, 63% d'entre eux étant freinés par leur situation financière.

Les incertains pensent prendre une décision, pour 61% d'entre eux, moins d'un mois avant leur départ. On peut donc s'attendre à une progression des réservations dans les prochaines semaines.

Méthodologie

Les données sont issues d'une enquête de G2A sur les intentions de départ des Français pour la saison estivale 2022, menée en ligne auprès d'un panel représentatif de la population française entre le 10/03/2022 et le 15/03/2022 (1012 répondants) et du tableau de bord de suivi des réservations sur le Panel G2A Littoral occitan au 30 mars 2022 qui regroupe 25 destinations et 281 000 lits représentatifs des hébergements touristiques professionnels et de particulier à particulier. Elles sont complétées par une enquête qualitative de G2A menée en ligne auprès des opérateurs d'hébergements touristiques sur le littoral occitan du 22/02/2022 au 15/03/2022

ECHO TOURISTIQUE DU 14 AVRIL

BAROMETRE AMEX GBT : 10 TENDANCES A RETENIR DANS LE VOYAGE D'AFFAIRES

<https://www.lechotouristique.com/article/barometre-amex-gbt-10-tendances-a-retenir-dans-le-voyage-daffaires>

A l'occasion de la 31e édition de l'EVP organisée ce mercredi 13 avril à Paris, American Express Global Business Travel (Amex GBT) a dévoilé les résultats de l'édition 2022 de son Baromètre du voyage d'affaires.

- **L'activité économique reprend plus vite que le voyage d'affaires**

Comme en témoignent de nombreux acteurs du voyage d'affaires, la reprise est inégale entre l'activité économique en général et le secteur du voyage d'affaires. La performance des entreprises françaises a rebondi rapidement pour atteindre les niveaux pré-pandémique en seulement douze mois. En parallèle, les voyages professionnels ont atteint 50% du niveau de 2019 au début de l'année 2022.

- **Les entreprises valorisent les déplacements des collaborateurs**

Environ 91% du panel estime que le voyage d'affaires est une dépense nécessaire ou une contribution au développement de l'entreprise. De quoi donner de l'espoir aux opérateurs spécialisés.

- **Les déplacements internes vont augmenter**

Parmi les entreprises interrogées, 70% des gestionnaires voyages estiment que les déplacements internes des collaborateurs seront importants car ceux-ci augmenteront avec les nouvelles conditions de télétravail mais devront être encadrés.

- **La sécurité et la satisfaction des voyageurs sont prioritaires**

La grande majorité des entreprises ayant répondu à l'enquête estime que la visibilité sur les conditions sanitaires et la sécurité du voyageur sont les critères les plus déterminants pour la reprise du voyage (avec, respectivement, 85% et 81%). De même, la satisfaction des voyageurs est le deuxième objectif des décisionnaires du voyage pour 2022 pour 49% des sondés.

- **Des augmentations tarifaires à prévoir**

La situation macro-économique ainsi que le marché permettent de prévoir une tendance générale de l'inflation des prix. Le marché aérien sera impacté par plusieurs facteurs structurants comme l'augmentation du prix de l'énergie, les investissements en éco-carburants ou encore les nouvelles tarifications NDC. Enfin, le marché de la location de voiture courte durée a d'ores et déjà subi des difficultés pendant la pandémie comme le manque d'approvisionnement auprès des fabricants.

- **L'optimisation des coûts est clé en 2022**

Selon le panel interrogé, la catégorie air reste la principale priorité d'optimisation des coûts pour 2022. Le pilotage des catégories location de voiture et rail est devenu une nouvelle priorité pour les entreprises sondées. La location de voiture est un enjeu important, notamment pour les grandes entreprises. En effet, 69% des sondés considèrent qu'elle est une dépense à surveiller.

- **L'agence de voyages d'affaires reste un partenaire indispensable**

Sur la base du sondage, 78% des répondants déclarent que les agences de voyages ont une utilité qui est clairement visible. Avec 83% de réponses positives, les grandes entreprises accordent une valeur plus importante aux services des agences de voyages. Pour plus de 80% des répondants, les critères les plus déterminants du rôle de l'agence de voyages sont : la sécurité des données, le duty of care (devoir de protection des voyageurs), le reporting et la gestion des données. En complément de l'agence, les différents outils mis à la disposition des entreprises et de leurs voyageurs doivent apporter des solutions à haute valeur ajoutée.

- **Un équilibre à trouver entre humain et digital**

Le recours au digital pour la gestion des voyages est plébiscité par de nombreux voyageurs. En effet, 83% des répondants souhaitent pouvoir s'enregistrer via l'application mobile et 74% souhaitent réserver leurs déplacements via ce canal. Or, le contexte de crise a mis en lumière l'importance du contact humain : le volume d'interactions manuelles par transaction recensé a doublé lors du premier confinement pour revenir à des seuils équivalents à 2019 à la fin du deuxième semestre 2020.

- **Tendances en matière de suivi de l'empreinte carbone**

53% des répondants déclarent mesurer leurs émissions carbonees et 65% d'entre eux sont de grandes entreprises. Le caractère prioritaire de la mesure et de la mise en place d'actions pour la réduction du CO2 semble dépendre de la maturité du programme voyages des entreprises et du contexte.

- **Une prévision de reprise en 2023-2024**

En se fondant sur les tendances de reprises de 2021 et début 2022, un retour à des niveaux similaires à ceux de 2019 est prévu en 2024 pour l'aérien. Et une reprise plus rapide pour le rail avec des niveaux équivalents à ceux de 2019 début 2023. Encore un peu de patience donc...

*Les résultats ont été obtenus auprès d'un panel composé de décisionnaires du voyage d'affaires d'entreprises et reposent sur les tendances et l'activité économique qu'ils entrevoient en France, parmi lesquels 75 % de grands Groupes et 25 % de PME. Le baromètre repose également sur des recherches d'Amex GBT ainsi que sur des travaux économiques tiers.



Atc.corsica

Site professionnel du tourisme Corse